

Conseil d'école du RPI NOAILHAC-LAGEYGEOLLE

Vendredi 16 novembre 2018 :

Présents :

Les enseignants Mr et Mme Laurensou

Les représentantes des parents d'élèves de Noailhac : Mme Zaborski et Mme Bonnan

Les représentants des parents d'élèves de Lagleygeolle : Mr Laffaire, Mme Bressy et Mme Le Gallic

Les représentants de la mairie de Noailhac : Mr le maire Mr Lassalle et Mr Serrager

Les représentants de la mairie de Lagleygeolle : Mme Bourdet

Le DDEN de Noailhac : Mr Gaignon

La DDEN de Lagleygeolle : Mme Brunerie

Excusés :

La représentante de la mairie de Noailhac : Mme Ruebenthaler

La représentante de la mairie de Lagleygeolle : Mr le maire Mr Claval et Mme Jugie

Ordres du jour :

- Organisation pédagogique :

Lecture et vote du nouveau règlement intérieur du RPI. Le nouveau règlement sera envoyé via mail à chaque famille, affiché sur les blogs de classe et dans chaque école.

- Effectifs :

Il y a 19 élèves à l'école de Noailhac : 3 CP, 3 GS, 5 MS et 8 PS.

Il y a 26 élèves à l'école de Lagleygeolle : 8 CE1, 5 CE2, 7 CM1 et 6 CM2.

- Activités culturelles et sportives :

- Rencontres sportives :

Les élèves des deux écoles se rendent tous les mois au gymnase, le transport est payé par les municipalités. Pour la période hivernale, le maître demande à utiliser à nouveau la salle des fêtes, le jeudi matin.

- Sorties et animations culturelles :

Les élèves du RPI assisteront à des concerts des JMF pendant l'année scolaire. L'école de Lagleygeolle a pu assister déjà au premier spectacle musical lors de la première période. L'association des parents d'élèves offrira pour Noël, aux deux écoles, une sortie cinéma à Vayrac.

- Modalités en cas de mauvais temps (neige) ou en cas d'absence de ramassage scolaire.

Les mairies ont mis en place un système de garderie lorsque les bus ne peuvent pas circuler en cas de neige. Les enfants habitant Noailhac seront gardés à l'école de Noailhac par le maître s'il peut accéder à l'école ou par le personnel municipal. Un repas sera fourni.

Les enfants habitant Lagleygeolle seront gardés à l'école de Lagleygeolle par la maîtresse si elle peut accéder à l'école ou par le personnel municipal. Un repas sera fourni.

Il serait souhaitable que les chauffeurs puissent prévenir Cécile, Marie-France et Marie-Laure lorsque les bus ne peuvent pas passer localement afin que celles-ci puissent prévenir au plus tôt les parents.

- Matériel et travaux :

- Lagleygeolle :

La maitresse remercie la mairie pour la peinture extérieure des fenêtres et le traçage des lignes dans la cour. Elle a soumis à la mairie un devis pour un tableau avec un vidéoprojecteur. La mairie se renseigne quand au coût et à l'aide possible du conseil départemental.

- Noailhac :

Le maitre remercie la mairie pour les travaux effectués dans les locaux. Il demande à ce que les ordinateurs soient changés car trop anciens pour être utilisés avec des enfants. Il aimerait un panachage d'ordinateurs portables et de tablettes.

La mairie demande un devis d'étude des matériels avant d'engager des achats.

- Questions diverses :

Les enseignants rappellent qu'à partir de mai, les élèves iront à la piscine de Meyssac et qu'ils ont toujours besoin de parents bénévoles agréés.

Le spectacle de fin d'année est prévu **le samedi 29 juin 2019 à Lagleygeolle** à 15h.

Le second conseil d'école est fixé le vendredi 22 mars à 18h à l'école de Noailhac.

Le troisième conseil d'école est fixé le vendredi 14 juin à 18h à l'école de Lagleygeolle.

La visite des DDEN se fera le mardi 26 avril 2019 d'abord à Lagleygeolle à 10h30 puis à Noailhac.

- Questions des parents d'élèves élus :

Y a-t-il du gaspillage lors des repas du midi sur Noailhac ? Si oui, est-on en mesure de le quantifier ?

Cela dépend des menus mais il n'est pas possible de le quantifier.

Les portions servies aux élèves de maternelle et de primaire lors des repas du midi sur Noailhac sont-elles différentes ?

Il y a un seul container, avec des quantités prévues pour des classes élémentaires.

Les menus servis lors des repas du midi doivent-ils être validés/signés par un médecin ou un diététicien ? Peut-on avoir accès à la preuve que les fréquences par catégories d'aliments sur une base de 20 repas successifs sont respectées par le prestataire (collège de Meyssac) ?

Il n'y a pas besoin de faire signer les repas par un médecin ou un diététicien mais le collège a un logiciel pour calculer les menus sur 20 jours.

Suivant le compte rendu du conseil municipal de Noailhac du 30/10/2018, en rubrique question diverse, il est fait allusion à des fissures qui seraient apparues entre la classe et le vestiaire/WC attenant ?

Il y a une fissure à la fois sur la façade est et une autre sur la façade ouest a priori pas dangereuses néanmoins la mairie a demandé un avis technique à la Socotec.

Est-ce que la visite médicale obligatoire des 6 ans par le médecin scolaire a été ou sera réalisée cette année ?

Nous n'avons cette année encore aucune information à ce sujet. Les Moyennes sections auront une visite médicale.

Suivant le règlement intérieur, page 6, rubrique "sécurité", "Le registre de sécurité, prévu à l'article R 123-51 du Code de la Construction et de l'Habitation, est communiqué au Conseil d'École." Peut-on y avoir accès ou le commenter lors du conseil d'école ? (Pour les deux écoles).

Les deux écoles ont présenté leur registre de sécurité

Comment se passe le goûter lors de la garderie du soir : horaire, lieu, lavage des mains ? échanges ?

Les petits goutent à 16h30 assis dans la salle, la personne de service n'autorise pas l'échange des gouters mais il y en a quand même. Certains enfants n'ayant pas de gouter, il est conseillé aux parents dont les enfants restent en garderie d'en donner un pour éviter les échanges et les risques d'allergie.

Il semble qu'il y ait des enfants dans la cour sans manteau pendant la garderie

Le conseil d'école demande que la personne de service s'assure que tous les enfants mettent leur manteau et le gardent.

Au sujet des toilettes pendant la récréation :

Comment se passe le passage aux toilettes des enfants lors de la récréation du midi ?

Cécile surveille la cour et Marie France accompagne les enfants aux toilettes.

Peut-on faire un changement des porte-manteaux pour correspondre avec les casiers ?

Le conseil d'école donne un avis favorable pour revoir la disposition des porte manteaux, mais demande un devis avant la réalisation et les achats.

Les enfants peuvent ils mettre leurs chaussons ?

Les enfants ont commencé à mettre leurs chaussons hier et aujourd'hui.

Où est passé le distributeur de savon ?

L'ancien ne fonctionnant plus, un nouveau a été installé aujourd'hui.
Le dévidoir des WC des petits va être remplacé car il est cassé.

Il semble y avoir un souci de mise à jour des menus cantine, est-il possible de faire un lien vers autre site ?

La secrétaire de mairie a été absente et donc il y a eu des oublis. Les parents peuvent lui envoyer un mail pour le lui demander et elle le mettra en ligne.
Le menu est accessible sur la page d'accueil du collège.

Peut-on rendre les vêtements de rechange et les brosses à dents avant les vacances ?

Les affaires seront rendues à de chaque veille de vacance.

Le conseil d'école demande à ce que les vêtements soient marqués au nom de chaque enfant.

Des travaux à Lagleygeolle sont-ils prévus pour les WC ?

Ce sera lors de la troisième tranche de l'accessibilité mais la mairie peut se renseigner auprès de la SAUR pour avoir plus de pression.

Un changement des fenêtres est-il prévu à Lagleygeolle ?

Aucun remplacement n'est prévu pour l'instant car les coûts sont trop importants.

Les DDEN demandent si les évaluations nationales se sont bien passées.

Il n'y a pas eu de souci, les CP et les CE1 ont passé les évaluations lors de la première période.

La séance est levée à 20h50